



La Société canadienne des éleveurs de chèvres 2026 Classification Application

Boîte postale 726 Roblin, Manitoba, R0L 1P0
Téléphone: 639-921-7788 Courriel: info@goats.ca

La date limite pour
soumettre votre
candidature et effectuer le
paiement est fixée au
15 mars 2026.

INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE DU TROUPEAU

Nom de famille		Prénom		Numéro de membre	
Adresse					
Ville		Province		Code postal	
Téléphone n° 1		Adresse électronique			
Téléphone n° 2		Commentaires			

NOMBRE ESTIMÉ D'ANIMAUX

D'autres troupeaux se réuniront-ils dans votre ferme ?	oui ☐	non ☐	Si oui, quels sont les numéros des membres ?	
Vous vous réunissez dans une autre ferme ?	oui ☐	non ☐	Si oui, quel est le numéro de membre de l'hôte ?	

Si vous participez à une rencontre : veuillez indiquer comment les frais liés au site seront payés (par exemple, répartis entre les participants ou pris en charge par un seul d'entre eux).

Nombre total de troupeaux présents : _____ Partie des frais de site à payer par le demandeur susmentionné : _____

Demandes spéciales concernant le calendrier des services de classification ? (*Remarque : nous ferons notre possible pour répondre à vos demandes, mais ne pouvons garantir qu'elles seront satisfaites) :

* Pour accepter une rencontre, CGS doit recevoir la demande de l'hôte, sinon la classification aura lieu à l'adresse ci-dessus.*

Nouveauté pour 2026 – Les concours comptant entre 40 et 60 animaux peuvent se voir facturer des frais supplémentaires de 300,00 \$ si un deuxième classificateur est nécessaire. Les concours comptant plus de 60 animaux se verront facturer des frais supplémentaires de 300,00 \$. Les frais initiaux de 300,00 \$ sont dus lors de la demande de l'hôte. Tous les frais supplémentaires seront facturés après la prestation des services.

FRAIS

		Nombre d'animaux	Prix par animaux	TOTAL
Frais d'inscription au site (ou partie des frais d'inscription au site si vous participez à une compétition)	300,00 \$			
Les 20 premiers animaux	20,00 \$ chacun		20,00\$	
Animaux du 21e au 49e	17,50\$ chacun		17,50\$	
50e animaux et plus	10,00\$ chacun		10,00\$	
Frais de retard	200,00\$			
TPS/TVH				
Session extraordinaire (Visites de troupeaux demandées hors saison et grands troupeaux laitiers commerciaux)	Contactez le bureau			
Total				
Plus TVH de 13 % (Ontario), 14 % (Nouvelle-Écosse), 15 % (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard) et TPS de 5 % pour toutes les autres provinces.				

Date limite de dépôt des candidatures : 15 mars 2026 Les candidatures tardives sont soumises à des frais de 200 \$. La date limite pour les candidatures tardives est fixée au 31 mars 2026.

Le paiement des frais de site de 300 \$ ET le paiement pour le nombre estimé d'animaux à évaluer, plus les taxes applicables, sont exigibles au moment de la demande.

Ces frais ne sont pas remboursables en cas d'annulation par le propriétaire du troupeau. De plus, les propriétaires de troupeaux se verront facturer des frais d'annulation supplémentaires de 100,00 \$ s'ils annulent la classification.

Les membres recevront une facture après la classification si le nombre d'animaux classés dépasse le nombre estimé d'animaux pour lesquels le paiement initial a été effectué.

Le paiement peut être effectué par chèque ou par virement électronique à l'adresse info@goats.ca.

La Société adhère à un programme non sélectif qui exige que **TOUS LES PREMIERS FRESHENERS** de la ferme soient présentés pour classification. Au choix du propriétaire du troupeau, tout animal non classé en deuxième lactation ou plus peut être présenté pour classification, tout comme tout animal déjà classé. Lorsqu'ils font une demande de classification, les propriétaires de troupeaux sont soumis à toutes les règles et réglementations existantes de la Société canadienne d'élevage caprin, qui régissent ce programme.

AVERTISSEMENT ET SIGNATURE

J'ai lu toutes les conditions et règles du programme de classification CGS dans le manuel de classification.
Les informations contenues dans cette demande sont exactes.

Date :

Signature :